

Formation FHA : stages et disponibilités nécessaires (document non définitif et non contractuel)

Chaque année, **un jour de disponibilité par semaine** est demandé pour effectuer les journées didactiques (JD), le travail personnel autonome et, en FHA1, les journées de stage.

A partir de la 2^e année, des stages se rajoutent en journée comme suit :

	An 1	An 2	An 3	An 4
<p>FIE en 3 ans</p> <p><u>Repère raisonnable*</u> : activité professionnelle à 1/2 temps</p>	<p><i>8 x 1 jours de stage inclus dans la journée de disponibilité demandée.</i></p>	<p>UE2120 : 2 semaines de stage en continu (Q2). UE 2130 : 2 semaines de stage en continu (Q2).</p>	<p>A partir de janvier : - UE 3080 : 3 puis 4 semaines consécutives de stage ; - UE 3090 : PPFE (7 semaines). - UE 3050 : module 5/8 (de 2 et 4 j).</p>	
<p>FIE en 3,5 ans</p> <p><u>Repère raisonnable*</u> : entre 4/5 et 1/2 temps</p>		<p>UE 2120 : 3 jours puis 7 jours consécutifs (Q2).</p>	<p>UE 2130 : 2 semaines de stage en continu (Q2). UE 3050 : module 5/8 (Q 2 : 2-4 j).</p>	<p>Premier quadrimestre : - UE 3080 : 3 et 4 semaines consécutives de stage. - UE 3090 : PPFE (7 semaines).</p>
<p>FIE en 4 ans</p> <p><u>Repère raisonnable*</u> : 4/5 temps.</p>		<p>UE 2120 : 3 jours puis 7 jours consécutifs (Q2)</p>	<p>UE 2130 : 2 semaines de stage en continu (Q2).</p>	<p>A partir de janvier : - UE 3080 : 3 puis 4 semaines consécutives de stage - UE 3090 : PPFE (7 semaines) - UE 3050 : module 5/8 (2-4 j)</p>

* Indication qui ne tient pas compte de la situation familiale, professionnelle de l'étudiant et des dispenses attribuées.